

Réunion des commissions des services publics locaux, solidarité, coopération et mutualisation

3 mars 2015

- **La commission consultative des services publics locaux (article L1413-1 du CGCT) : son rôle**
- **La commission solidarité, coopération et mutualisation : ses objectifs**
- **Le SIED 70 :**

L'organisation de la distribution d'électricité en Haute-Saône

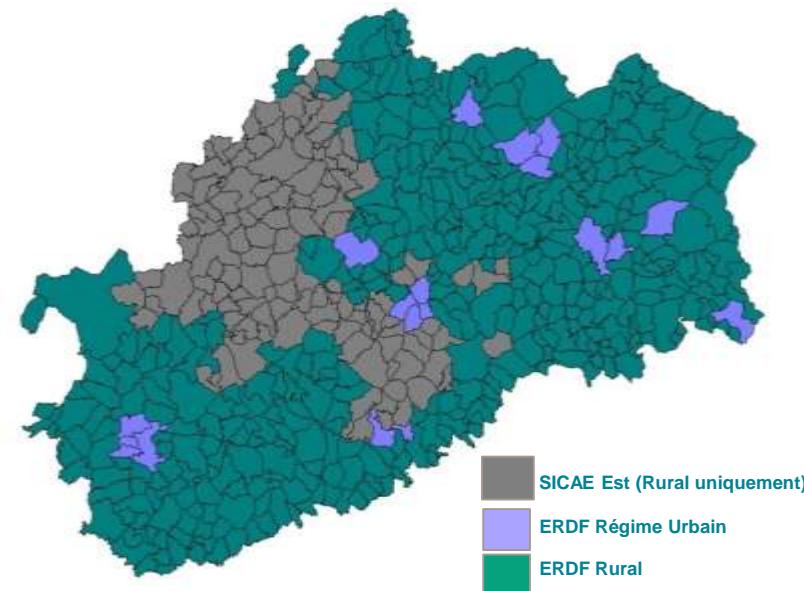
Un contrat de concession a été signé:

- entre ERDF et le SIED 70 en novembre 1995 pour une durée de 30 ans,
- entre SICAE Est et le SIED 70 en décembre 1996 pour une durée de 30 ans.

Le SIED 70 exerce sa maîtrise d'ouvrage sur 545 communes

III Répartition de la maîtrise d'ouvrage entre concédant et concessionnaires

NATURE DES OPERATIONS	MAITRE D'OUVRAGE DANS LES COMMUNES	
	urbaines	rurales
Renforcement des canalisations HTA	concessionnaire	concessionnaire
Renforcement des postes de transformation et des canalisations BT	concessionnaire	SIED 70
Raccordement relevant pour les puissances supérieures à 250 kVA	concessionnaire	concessionnaire
Raccordement pour les puissances inférieures ou égales à 250 kVA et desserte extérieure de zones	concessionnaire	SIED 70
Partie des extensions situées à l'intérieur des zones	SIED 70	SIED 70
Branchements	concessionnaire	concessionnaire
Intégration des ouvrages dans l'environnement	SIED 70	SIED 70



Patrimoine des territoires gérés par ERDF et la SICAE Est

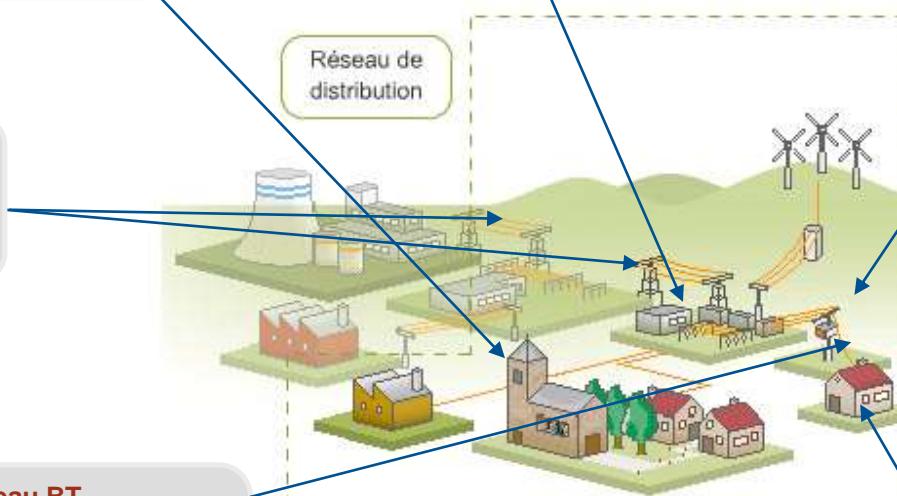
	ERDF	SICAE
aérien	1 920 km	523 km
souterrain	1 121 km	284 km

ERDF	SICAE
12	4

Postes HTA/BT
Différents types de postes, sur poteaux, en cabines basses ou hautes, ...

ERDF	SICAE
3202	683

Réseau HTB
hors compétence
du SIED 70



Données au
31/12/2013

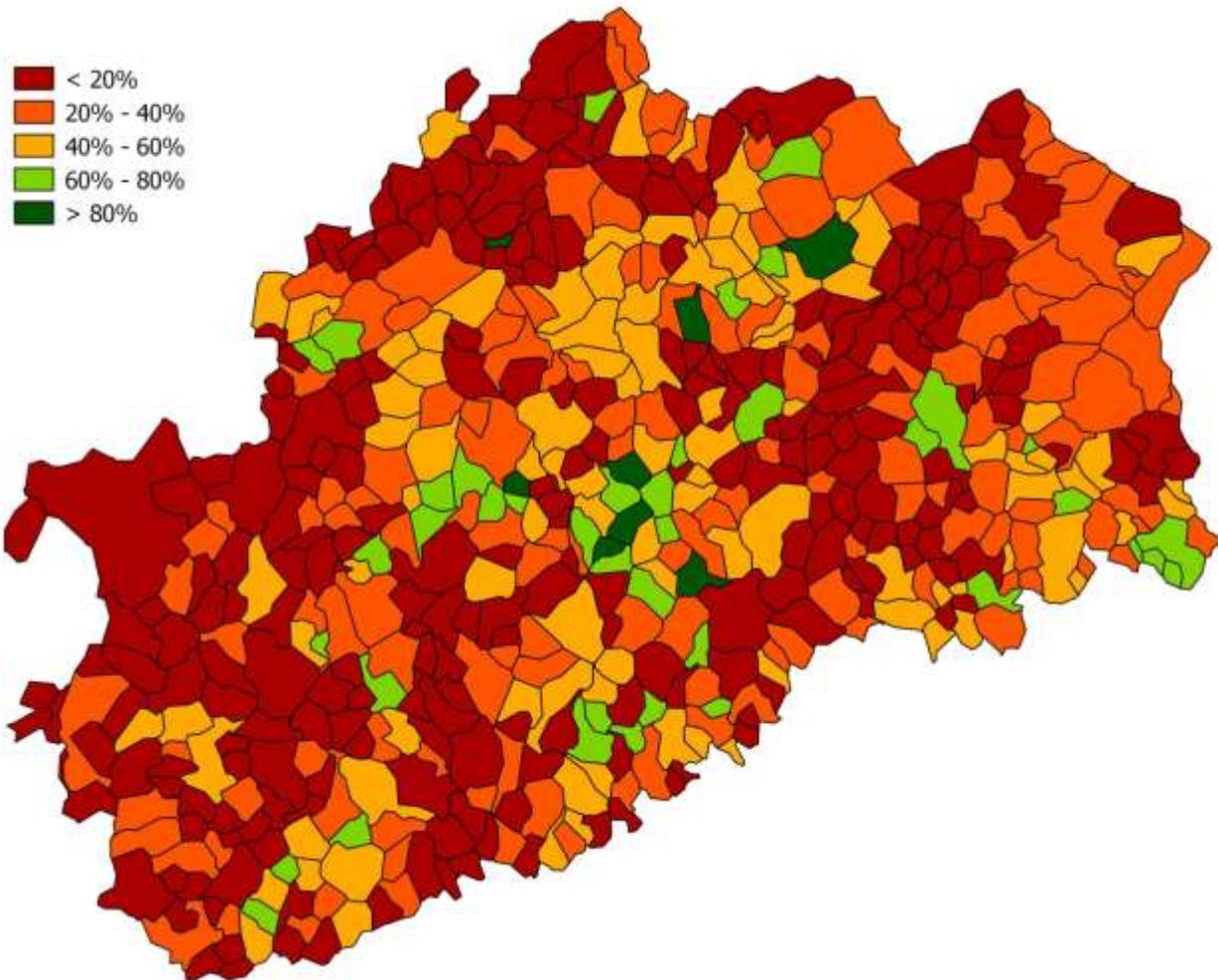
	ERDF	SICAE
aérien	2 247 km	332 km
dont fils nus	338 km	17 km
souterrain	899 km	144 km

	ERDF	SICAE
consommateurs	120 697	16 653
producteurs	1 523	212



Patrimoine des territoires gérés par ERDF et par la SICAE Est :

Représentation
du taux des
réseaux
souterrains
BT et HTA
confondus



Marchés de travaux : rappels

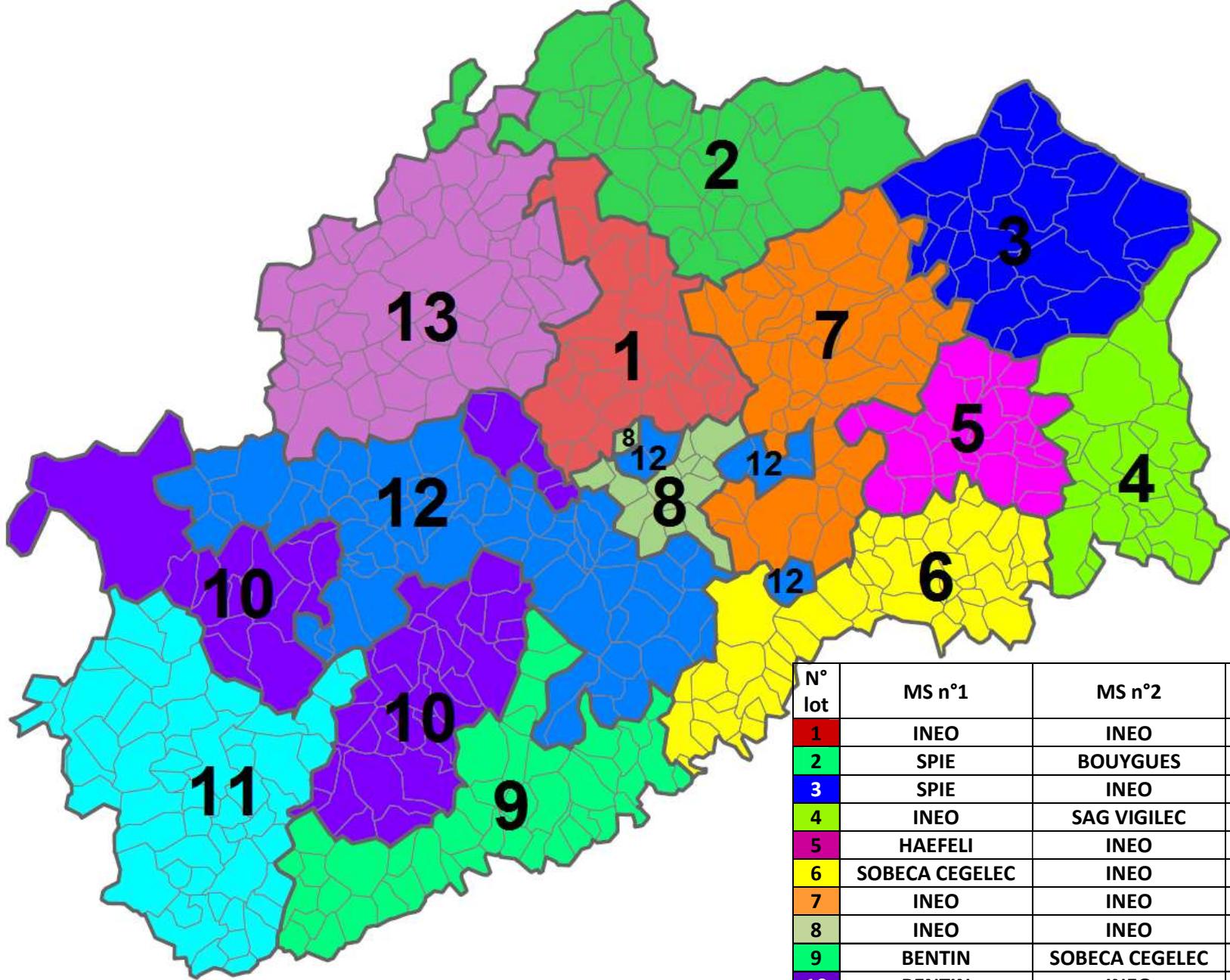
- La procédure retenue en 2012 par le SIED 70 pour les travaux d'électrification et d'éclairage public est un accord-cadre après appel d'offres ouvert, d'une durée de 3 ans renouvelable de 3 périodes d'une année.
- Le SIED 70 intervient comme entité adjudicatrice et cet accord-cadre comporte 14 lots techniques :
 - 13 lots pour les travaux inférieurs à 100 000 € sur 13 zones du département
 - 1 lot pour les travaux supérieurs à 100 000 €

Depuis 2013, l'accord-cadre comprend 14 lots techniques :

- Pour les lots 1 à 13, les marchés subséquents ont une durée d'un an et en cours de l'année, le SIED 70 transmet des bons de commandes aux entreprises au fur et à mesure des besoins
- Pour le lot 14, les consultations sont faites au fur et à mesure des besoins, c'est-à-dire dès qu'une opération de plus de 100 000 € doit être réalisée

Les titulaires de l'accord-cadre : électrification – éclairage public

N° d'ordre	Nom des titulaires	Lot 14	Autres lots
1	BOIRON SAS	OUI	1 à 13
2	BOUYGUES	NON	1 à 13
3	SPIE EST	NON	2, 3, 7, 8, 9, 10, 11 et 12
5	INEO RESEAUX EST	OUI	1 à 13
7	Groupement SBTP/SNCTP	NON	1 à 13
8	Groupement SOBECA/CEGELEC	OUI	1 à 13
9	HAEFELI	OUI	1 à 13
10	DEMONGEOT	OUI	1 à 13
11	SAG VIGILEC	OUI	1 à 13
12	SOCATER	NON	1 à 13
13	SBM TP	NON	1 à 13



N° lot	MS n°1	MS n°2	MS n°3
1	INEO	INEO	INEO
2	SPIE	BOUYGUES	BOUYGUES
3	SPIE	INEO	SPIE
4	INEO	SAG VIGILEC	SAG VIGILEC
5	HAEFELI	INEO	HAEFELI
6	SOBECA CEGELEC	INEO	SBTP SNCTP
7	INEO	INEO	SBMTP
8	INEO	INEO	INEO
9	BENTIN	SOBECA CEGELEC	SOBECA CEGELEC
10	BENTIN	INEO	INEO
11	SPIE	DEMONGEOT	DEMONGEOT
12	BENTIN	INEO	INEO
13	INEO	INEO	SOCATER

La chaufferie de Scey-sur-Saône



La chaufferie de Gy



La chaufferie de Gy



La chaufferie de Marnay

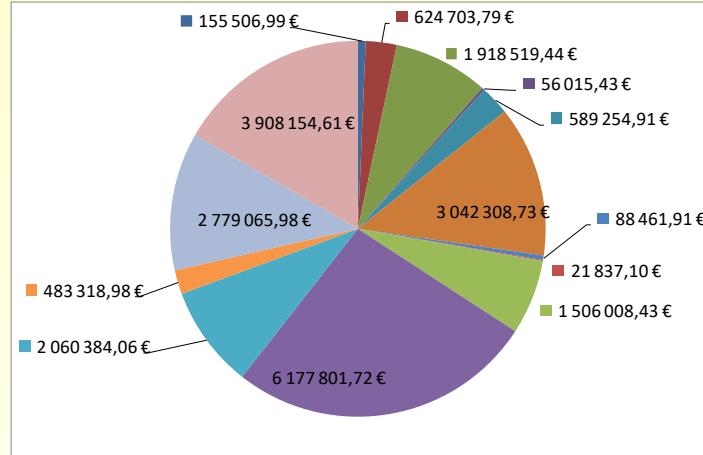
Au 16/12/14



Le compte administratif 2014 : budget principal

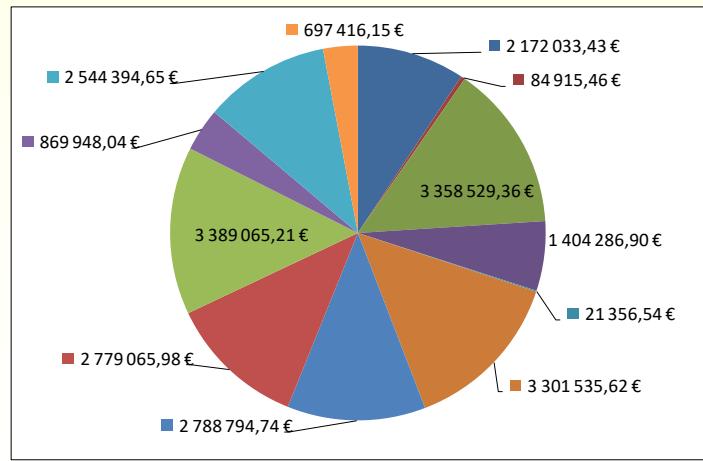
Fonctionnement	Charges à caractère général	155 506,99 €
	Salaires et indemnités	624 703,79 €
	<i>Opérations d'ordre</i>	1 918 519,44 €
	Subventions aux budgets annexes	56 015,43 €
	Prêts provisoires chaufferies	589 254,91 €
	<i>Opérations d'ordre</i>	3 042 308,73 €
	Subventions d'investissement	88 461,91 €
	Immobilisations	21 837,10 €
	Subventions aux communes	1 506 008,43 €
	Travaux d'électrification	6 177 801,72 €
Investissement	Travaux d'éclairage public	2 060 384,06 €
	Travaux de GC de télécoms	483 318,98 €
	Déficit antérieur reporté	2 779 065,98 €
	Excédent budgétaire global	3 908 154,61 €

D e p e n s e s



Fonctionnement	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	2 172 033,43 €
	Salaires reversés par les budgets annexes	84 915,46 €
	Taxe sur l'électricité	3 358 529,36 €
	Redevances des concessionnaires	1 404 286,90 €
	Produits divers	21 356,54 €
	Excédent antérieur reporté	3 301 535,62 €
	<i>Opération d'ordre entre section</i>	2 788 794,74 €
	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 779 065,98 €
	Subventions d'investissement reçues	3 389 065,21 €
	TVA sur travaux d'électrification	869 948,04 €
Investissement	Travaux d'éclairage public	2 544 394,65 €
	Travaux de génie civil de télécoms	697 416,15 €

R e c e t t e s



Produits exceptionnels divers



Participations des communes



Remboursements sur
rémunérations du personnel



Personnel affecté par la collectivité



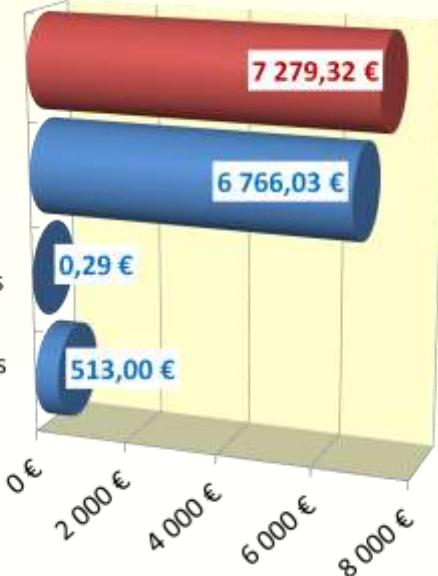
■ Dépenses

■ Recettes

Conseil

Prestations de services

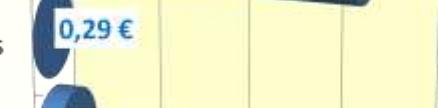
Prestations de service



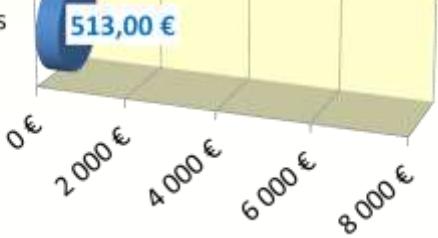
Reversement au budget principal



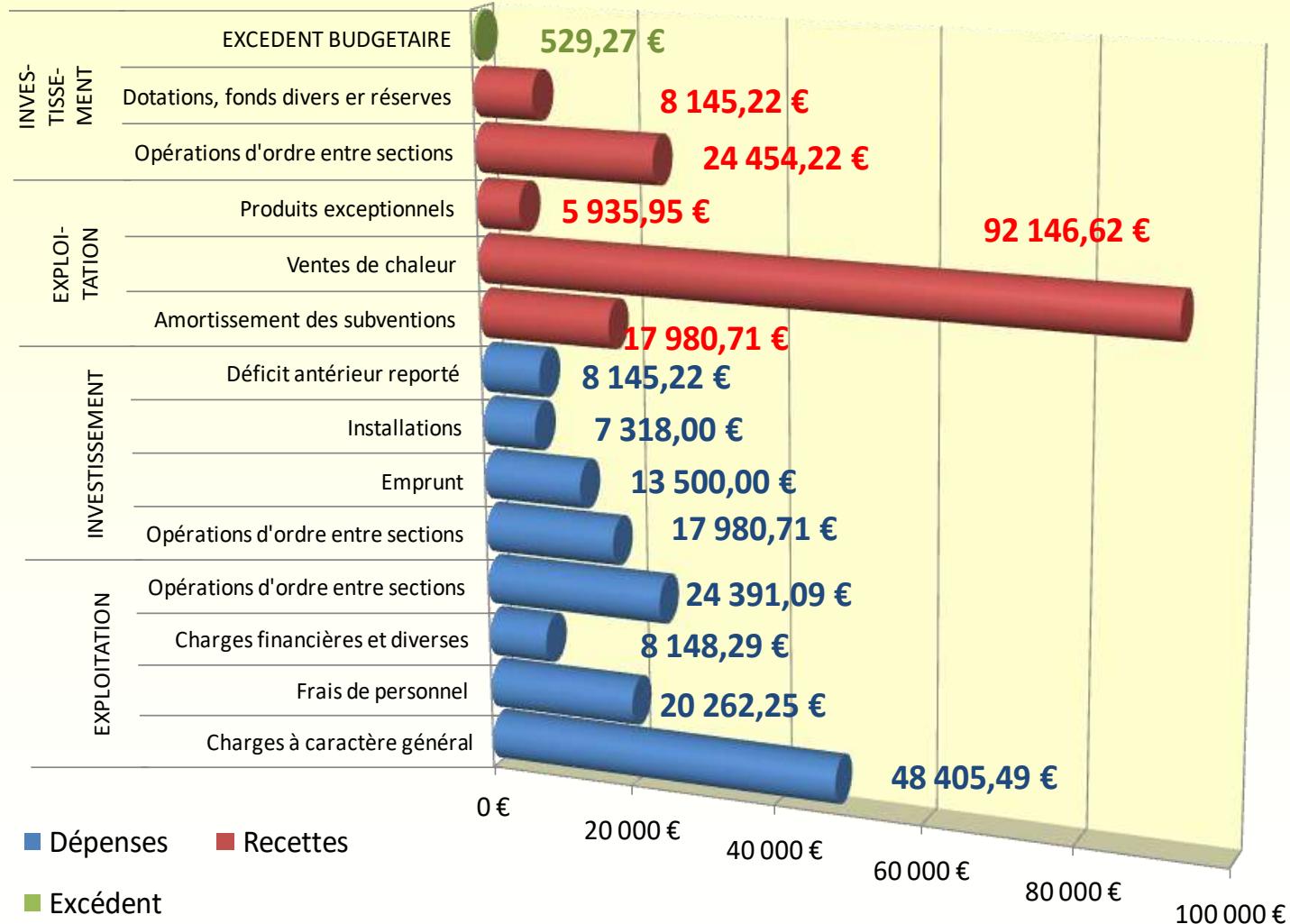
Charges diverses

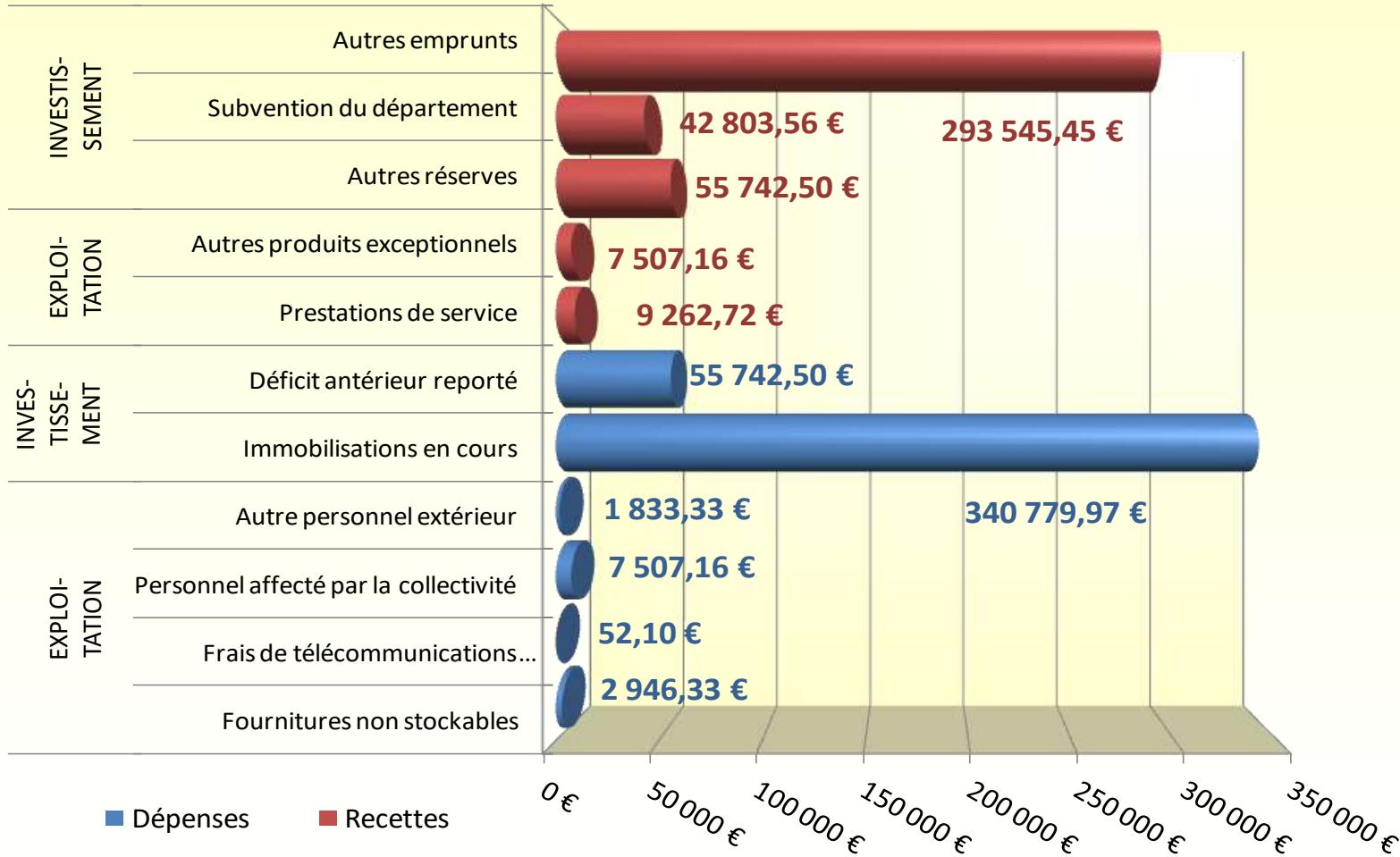


Cotisation foncière des entreprises



■ Dépenses ■ Recettes





Investissement : Excédent antérieur reporté

Investissement : Autres emptunts

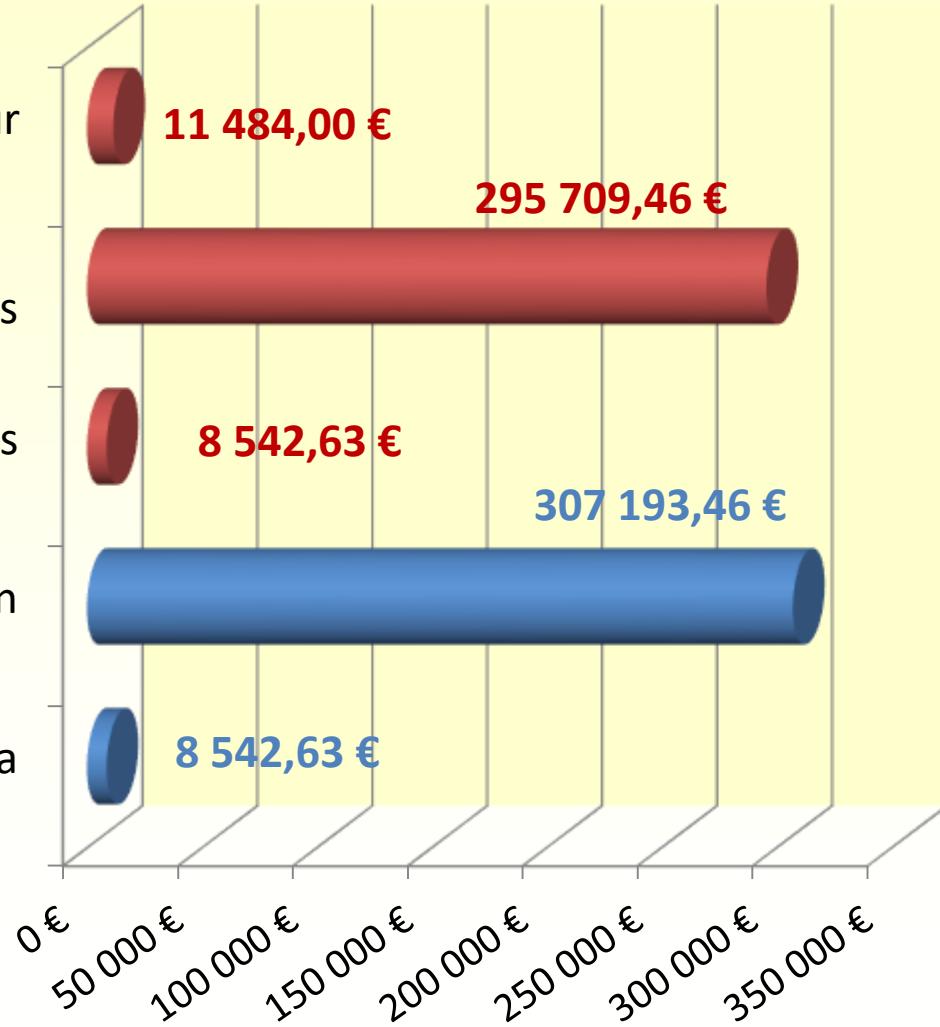
Exploitation : Autres produits exceptionnels

Investissement : Immobilisations en cours

Exploitation : Personnel affecté par la collectivité

Dépenses

Recettes





SIED 70 Les véhicules électriques



- Leur développement passe par le déploiement d'un réseau de bornes de recharge avec un bon niveau de maillage du territoire.
- La faible autonomie des batteries cantonne spontanément les véhicules électriques à un usage urbain ou périurbain.
- L'état et la région poussent à ce déploiement en apportant le travail du SGAR sur le groupement d'achat
- Le SIED 70 est la seule collectivité de Haute-Saône pour piloter ce dossier qui repose en partie sur sa compétence électrique



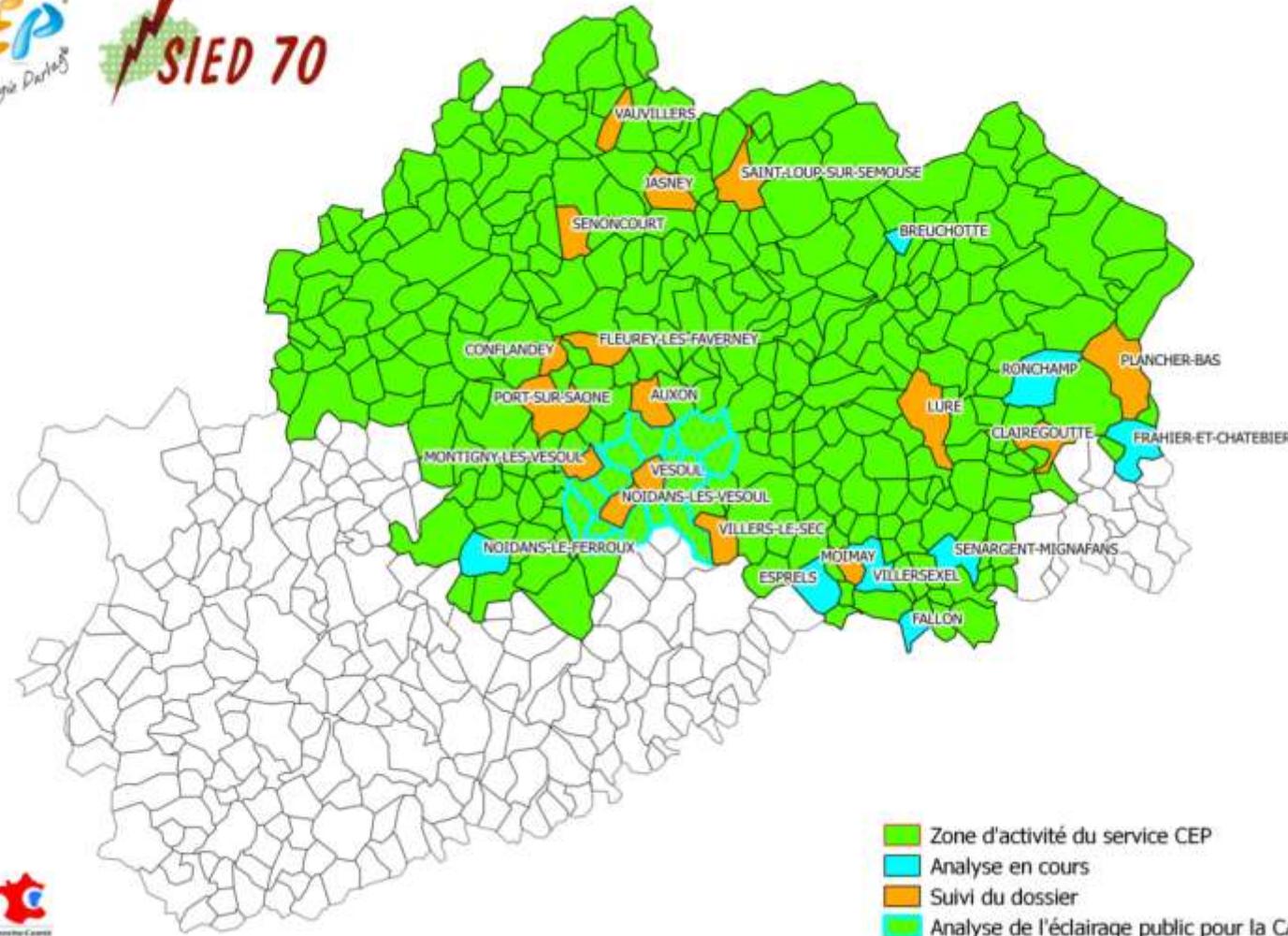
Les bornes de recharge de véhicules électriques



- Une opération pilotable par le SIED 70
- Sur les 75 bornes initialement prévues par le SREM, le projet prévoit 56 bornes dont 25 sur le territoire rural (avec TCFE) et 31 dans les communes de plus de 2000 habitants
- Les communes avec TCFE ne paieraient que la différence entre la TVA et le FCTVA
- En urbain le SIED 70 prendrait en charge 24% du coût des travaux de raccordement électriques
- Un reste à financer de 200 000 € pour le SIED 70 supportable pour son budget 2015



- Seule la moitié des adhérents du SIED 70 a accès au service
- Aucune collectivité ne veut porter de CEP



- L'ADEME et la Région vont prochainement lancer un nouvel appel à projet de créer de nouveaux CEP
- Le SIED 70 ne pouvant accepter de différence de traitement de ses adhérents doit-il répondre à cet appel à projet?
- Il pourrait le faire à la condition que l'ADEME et la Région acceptent qu'un seul conseiller puisse couvrir l'intégralité du reste du territoire du SIED 70
- L'aide sur 3 ans serait de 87 000 € pour un coût du CEP d'environ 126 000 € TCC (selon délibération du Bureau de 2009)

Le groupement d'achat d'électricité

- L'échéance du 31 décembre va rapidement arriver.
- L'action du SIED 70 prévue est la suivante :
 - Adresser une lettre à toutes les communes sur le territoire desquelles existent des tarifs verts ou jaunes ainsi qu'à toutes les com-coms, au département et aux établissements publics locaux
 - Leur proposer d'adhérer au groupement et nous transmettre alors les références des points de livraison concernés
 - Demander à ERDF les renseignements sur les consommations

La solidarité

Depuis 1985, l'État (via les préfectures), les conseils généraux, les communes, les caisses d'allocations familiales et les organismes sociaux ou caritatifs, les concessionnaires EDF et GDF, mais aussi certains syndicats d'électricité, participent à un dispositif d'aide aux familles les plus démunies pour le paiement de leurs factures d'électricité et de gaz.

Le dispositif, à l'origine, ne reposait que sur des circulaires annuelles du Ministère des affaires sociales. Il a été consolidé par la loi n° 92-722 du 29 juillet 1992 sur l'accès à une fourniture minimum d'eau et d'énergie, puis par la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 de lutte contre les exclusions (extension au téléphone) et la loi électrique du 10 février 2000 (art. 2 et 4).

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a inséré (art. 65) le fonds de solidarité énergie FSE dans le fonds de solidarité pour le logement FSL institué par la loi n° 90-449 du 31 mai 1990. Ces dispositions sont codifiées dans le code de l'action sociale et des familles, art. L. 115-2 et -3.

La commission pourrait proposer que le SIED 70 envisage d'entrer dans ce dispositif.

La coopération et la mutualisation

Le SIED 70 travaille sur plusieurs niveaux, celui :

- du département avec des organismes publics :
 - le Sytévom pour la chaleur
 - Haute-Saône numérique pour l'utilisation des réseaux électriques notamment
 - Ingénierie 70 pour la coordination des opérations
- de la région avec un projet d'alliance entre les 8 syndicats d'énergies de Bourgogne et de Franche-Comté
- de la nation avec la fédération nationale des collectivités concédantes et régies et les différents syndicats d'énergie